



RCS : ROUEN
Code greffe : 7608

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ROUEN atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2006 B 00083
Numéro SIREN : 390 765 675
Nom ou dénomination : FONCIERE LES MATINES

Ce dépôt a été enregistré le 17/01/2013 sous le numéro de dépôt 312

FONCIERE LES MATINES

Société anonyme au capital de 2.000.000 Euros

**Siège social : 9 Boulevard de la Marne
76 000 ROUEN**

390 765 675 RCS ROUEN



CONSEIL D'ADMINISTRATION

REUNION DU 27 DECEMBRE 2012

L'AN DEUX MILLE DOUZE,

LE 27 DECEMBRE,

A 11 HEURES,

Les Administrateurs de la Société « **FONCIERE LES MATINES** » se sont réunis en Conseil, au siège social, 9 Boulevard de la Marne à ROUEN (Seine-Maritime), sur convocation du Président, faite conformément aux statuts.

Il résulte du registre de présence qu'à cette réunion :

SONT PRESENTS ET ONT SIGNE LA FEUILLE DE PRESENCE :

- Monsieur **Philippe VOVARD**
- Madame **Florence VOVARD**
- Monsieur **Daniel BOUCHERIE**
- Madame **Anne ANSQUER**
- Madame **Audrey VOVARD**

Tous les membres en exercice du Conseil d'Administration étant présents, celui-ci peut délibérer valablement.

Monsieur **Philippe VOVARD** préside la séance en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Madame **Florence VOVARD** remplit les fonctions de Secrétaire.

Le Président ouvre la séance.

Le Secrétaire donne lecture du procès-verbal des délibérations de la précédente réunion et le Conseil adopte ce procès-verbal.

Puis, le Président rappelle que le Conseil est appelé à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Nomination d'un Directeur Général en remplacement du Directeur Général Démissionnaire,
- Nomination d'un Directeur Générale Délégué,
- Questions diverses,
- Pouvoir pour l'accomplissement des formalités.

Le Président fait un exposé sur cet ordre du jour.

Un débat s'instaure entre les Administrateurs.

Personne ne demandant la parole, le Président met ensuite aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour, savoir :

NOMINATION D'UN NOUVEAU DIRECTEUR GENERAL EN REMPLACEMENT DU DIRECTEUR GENERAL DEMISSIONNAIRE :

Le Président informe le Conseil de la décision de Madame **Florence VOVARD** de démissionner de ses fonctions de Directeur Général de la Société et lui donne lecture de sa lettre de démission.

En conséquence, il demande au Conseil de bien vouloir procéder à son remplacement et le Conseil prend acte de sa démission.

Après en avoir délibéré, le Conseil désigne, à l'unanimité, conformément aux dispositions de l'article L 225-51-1 du Code de Commerce et de l'article 20 des statuts, Monsieur **Philippe VOVARD**, Président du Conseil d'Administration, pour assumer la direction générale de la Société.

Monsieur **Philippe VOVARD** cumulera ainsi, conformément aux dispositions de l'article 20 des statuts, les fonctions de Directeur Général et de Président du Conseil d'Administration.

Monsieur **Philippe VOVARD** restera en fonction pour la durée de son mandat d'Administrateur, sauf les cas de démission, de révocation, de dépassement de la limite d'âge prévue par les statuts.

Monsieur **Philippe VOVARD** déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être conférées et satisfaire à toutes les conditions requises par la loi, les règlements et les statuts, notamment en ce qui concerne les règles de cumul des mandats.

En sa qualité de Directeur Général, Monsieur **Philippe VOVARD** jouira des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société, dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'Administration. Il représentera la Société dans ses rapports avec les tiers.

La rémunération du Directeur Général sera fixée ultérieurement par le Conseil d'Administration.

NOMINATION D'UN DIRECTEUR GENERAL DELEGUE :

Monsieur **Philippe VOVARD** expose qu'étant donné l'importance de sa mission, il lui serait utile d'être assisté d'un directeur général délégué et propose que ces fonctions soient conférées à Madame **Florence VOVARD**.

Sur la proposition de Monsieur **Philippe VOVARD**, et après en avoir délibéré, le Conseil désigne, à l'unanimité,

❖ Madame **Florence VOVARD** née **BRIZIO**, demeurant à LE BOCASSE (Seine-Maritime), 137, rue de la Flaque,

Née à PARIS (12^{ème} arrondissement),
Le 24 avril 1963,
De nationalité Française.

en qualité de Directeur Général délégué, pour la durée de son mandat d'Administrateur; toutefois, si le Directeur Général cesse ou est empêché d'exercer ses fonctions, Madame **Florence VOVARD** conservera, sauf décision contraire du Conseil, ses fonctions et ses attributions jusqu'à la nomination du nouveau Directeur Général.

Madame **Florence VOVARD** remercie les membres du Conseil de leur confiance et déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être conférées.

En accord avec Monsieur **Philippe VOVARD**, le Conseil décide, à l'unanimité, qu'en sa qualité de Directeur Général délégué, Madame **Florence VOVARD** disposera, à l'égard des tiers, des mêmes pouvoirs que le Directeur Général.

☞ ☞

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et un Administrateur au moins.

LE PRESIDENT

 **CERTIFIÉ CONFORME
A L'ORIGINAL**

[Signature]

UN ADMINISTRATEUR